

- 9 AVR. 2019



ARRIVÉE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par
Jean-Charles ARRAMOND
Gestion du Finistère

Poste : 02.29.61.22.85/02.99.84.59.00
jean-charles.aramond
@culture.gouv.fr

Réf : SRA/ **190632**

Rennes, le **05 AVR. 2019**

La Préfète de région

à
Monsieur le Préfet du Finistère
DCPPAT/BICEP
A l'attention de M. Dominique Cuff
42 boulevard Duplex - CS 16033
29320 QUIMPER CEDEX

Objet : Projet d'agrandissement
GAEC du Calvaire de Kermoine – PLOUNEVEZEL
Réf : Votre courriel du 20 mars 2019

Par courriel ci-dessus référencé, vous avez consulté le Service régional de l'archéologie dans le cadre du projet mentionné en objet.

Compte tenu de l'emprise des travaux envisagés et de leur situation par rapport aux indices de sites archéologiques connus au sein de l'aire d'étude ou à sa proximité, je vous informe que le Préfet de Région (Ministère de la culture, Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie) ne sollicitera pas la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux envisagés, sauf si un élément nouveau de localisation d'un site ou indice de site archéologique devait ultérieurement être porté à ma connaissance.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer le Service régional de l'archéologie de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions prévues par les articles L.531-14 à L.531-16 du Code du patrimoine.

Pour la Préfète, et par délégation
le Directeur régional des affaires culturelles
Pour le Directeur régional

Yves MENEZ
Conservateur régional de l'archéologie